



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MARS 2023

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 13 Mars 2023, à 18h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 9 Mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Début de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAROCHE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Janvier 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 Janvier 2023, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0016	ADMINISTRATION GÉNÉRALE– Avis du Conseil Municipal sur le projet de renouvellement et d’extension de la carrière de sables et de graviers présenté par la SAS Entreprise CASSIER, située sur le territoire des Communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont, au lieu-dit « La Baronnière »
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D’émettre un avis favorable sur le projet de renouvellement et d’extension de la carrière de sables et de graviers présenté par la SAS Entreprise CASSIER, située sur le territoire des Communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont, au lieu-dit « La Baronnière ».

↳ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants**

N°2023-0017	FINANCES – Compte-rendu Commission des Finances – Subventions aux associations 2023
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D’approuver les propositions de subventions 2023 aux associations,
- D’autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.
- De ne pas attribuer de subventions à d’autres associations en 2023, sauf pour les associations brinonnaises qui auraient ou non déposé de dossiers ou n’ayant pas eu d’activités en début d’année.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Patrick MIGAYRON, président du Club Cycliste Brinonnais, n’a pas participé ni au débat et ni au vote.

Liste des Associations	Subventions proposées en 2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
AS du Collège d’Aubigny-sur-Nère	320 €
Brinon Badminton Club	1 000 €
Club Cycliste Brinonnais	500 €
Comité d'entraide	2 000 €
Coopérative Scolaire	500 €
MAM « Des Choux et des Roses »	400 €
Ecole de Musique	1 500 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	80 €
Fondation du patrimoine	200 €
GRAHS	100 €
Gym Tonic	250 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Harmonie Chorale	1 500 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450 €
Total	9 800 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0018	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune
--------------------	---

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 119 638.29 €
Recettes	1 321 144.20 €
Résultat exercice – Excédent	201 505.91 €
Résultat antérieur reporté de 2021	380 983.77 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	582 489.68 €
Section d'Investissement	
Dépenses	1 531 015.06 €
Recettes	630 985.61 €
Résultat exercice – Déficit	900 029.45 €
Résultat antérieur reporté de 2021	671 231.70 €
Résultat de clôture 2022	- 228 797.75 €

Le conseil municipal a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0019 FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune

Le Maire présente le compte administratif 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 119 638.29 €
Recettes	1 321 144.20 €
Résultat exercice – Excédent	201 505.91 €
Résultat antérieur reporté de 2021	380 983.77 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	582 489.68 €

Section d'Investissement	
Dépenses	1 531 015.06 €
Recettes	630 985.61 €
Résultat exercice – Déficit	900 029.45 €
Résultat antérieur reporté de 2021	671 231.70 €
Résultat de clôture 2022	- 228 797.75 €
Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	122 290.08 €
RAR en recettes	246 764.54 €
Solde des RAR	124 474.46 €

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Madame Denise SOULAT, 1^{ère} Adjointe au Maire, a été élue présidente de la séance.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2022 de la commune ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0020	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2022 de la Commune
--------------------	---

Le Maire présente les résultats 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2022	201 505.91 €
B/ Résultats antérieurs reportés	380 983.77 €
C/ Résultat à affecter = A+B	582 489.68 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2022	- 900 029.45 €
E/ Résultats antérieurs reportés	671 231.70 €
F/ Résultat à affecter = D+E	- 228 797.75 €
Restes à Réaliser 2022	124 474.46 €
Besoin de financement	104 323.29 €

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 104 323.29 €
 - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 478 166.39 €.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0021	FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2022 du service Assainissement
--------------------	---

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section de Fonctionnement	
Dépenses	51 939.57 €
Recettes	65 262.88 €
Résultat exercice – Excédent	13 323.31 €
Résultat antérieur reporté de 2021	134 485.62 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	147 808.93 €

Section d'Investissement	
Dépenses	40 222.32 €
Recettes	39 669.70 €
Résultat exercice – Déficit	552.62 €
Résultat antérieur reporté de 2021	107 638.32 €
Résultat de clôture 2022	107 085.70 €

Le conseil municipal a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion du service Assainissement, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0022	FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2022 du service Assainissement
--------------------	--

Le Maire présente le compte administratif 2022 du service Assainissement comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	51 939.57 €
Recettes	65 262.88 €
Résultat exercice – Excédent	13 323.31 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Résultat antérieur reporté de 2021	134 485.62 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	147 808.93 €

Section d'Investissement	
Dépenses	40 222.32 €
Recettes	39 669.70 €
Résultat exercice – Déficit	552.62 €
Résultat antérieur reporté de 2021	107 638.32 €
Résultat de clôture 2022	107 085.70 €

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	75 111.40 €
RAR en recettes	0 €
Solde des RAR	- 75 111.40 €

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Madame Denise SOULAT, 1^{ère} Adjointe au Maire, a été élue présidente de la séance.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2022 du service Assainissement ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0023	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2022 du service Assainissement
--------------------	---

Le Maire présente les résultats du service Assainissement 2022 comme suit :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2022	13 323.31 €
B/ Résultats antérieurs reportés	134 485.62 €
C/ Résultat à affecter = A+B	147 808.93 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2022	-552.62 €
E/ Résultats antérieurs reportés	107 638.32 €
F/ Résultat à affecter = D+E	107 085.70 €
Restes à Réaliser 2022	- 75 111.40 €
Besoin de financement	0 €

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
 - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 147 808.93 €.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0024	TRAVAUX – Choix des Entreprises pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – Tranche 1 – Année 2023
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure :

- ✚ Pour le lot N°1 – Menuiserie Extérieures Alu, le marché de travaux au profit de l'entreprise Drouet et Fils pour la somme de 95 950.00 € HT – 115 140 € TTC ;
- ✚ Pour le lot N°2 – VMC, le marché de travaux au profit de l'entreprise Monteiro Electricité pour la somme de 10 842.70 € HT – 13 011.24 € TTC.

- De charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0025	INTERCOMMUNALITÉ – Convention de partenariat PACT et CCT 2023
-------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- De conclure une convention de partenariat PACT et CCT 2023, avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, annexée à la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Date d'affichage en mairie : 14 Mars 2023.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 14 Mars 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : M. Christian LAROCHE	